



Marie-Noëlle Battistel

Députée de la 4^{ème} circonscription de l'Isère

Infos Covid-19
semaine du 11 au 17 mai

Agriculture, tourisme : quelles conséquences de la crise sur ces secteurs d'activité ?

La crise que nous traversons doit nous permettre de penser le monde d'après. Elle doit nous faire prendre les bons virages en matière de production et de consommation pour mettre les facteurs environnementaux et sociaux au coeur de nos choix économiques. Cette volonté d'un "après" meilleur ne doit cependant pas nous faire oublier que des secteurs entiers sont aujourd'hui en souffrance, entraînant avec eux des milliers de femmes et d'hommes démunis. Nous devons les accompagner pour passer la crise et s'inscrire dans un modèle nouveau. Dès le début de cette crise, je me suis mobilisée en ce sens pour soutenir les acteurs économiques locaux.

Le secteur agricole a particulièrement souffert. La crise détruit des filières agricoles et notamment celles du vivant. Les producteurs ont besoin de soutien pour écouler leurs productions. Sur certains territoires, des grandes surfaces ont joué le jeu et permis aux agriculteurs de vendre leurs stocks. Pour les autres, les marchés qui réouvrent tous progressivement devraient leur permettre de retrouver un peu de chiffre d'affaire.

Au niveau national, les secteurs ont été très diversement touchés par la crise mais ils accusent globalement une perte de chiffre d'affaire. Les conséquences directes de l'épidémie autant que le changement des modes de consommation des français ont des impacts réels. Les produits de base (lait, farine, oeufs,...) ont connu une très forte demande, qui a nécessité parfois d'importantes réorganisations. En revanche, les produits traditionnels vendus habituellement à la coupe, les produits dits « plaisir », les produits régionaux, sucrés ou sous signes officiels de qualité ont été davantage délaissés. Par ailleurs la moitié des entreprises destinant leur production à la restauration hors domicile a atteint une baisse d'activité de plus de 75 % en valeur et en volume.

Il a donc fallu penser des aides financières exceptionnelles pour que ces professionnels puissent supporter la crise. Il faut désormais les aider à la relance alors que la saison estivale débute. Plusieurs secteurs pâtissent du manque de saisonniers. Il est impératif que les saisonniers puissent redémarrer leurs activités pour prêter main forte aux agriculteurs qui en ont besoin. Il faut également se donner les moyens d'attirer la main d'oeuvre étrangère qui manque cruellement actuellement alors que les frontières sont fermées.

Notre territoire est également très touché par les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme. La fin prématurée de la saison hivernale a déjà eu des conséquences financières pour nos stations qui ont perdu plusieurs semaines d'activité. La plus grande partie de la saison était cependant passée et pour la plupart la catastrophe a été évitée. Mais l'inquiétude est encore plus grande quant à la saison estivale. La mobilité internationale réduite et les risques de reprise de l'épidémie font peser une incertitude très forte sur la possibilité de mener une saison touristique normale.

Au-delà de l'été, ce sont les saisons à venir qui posent aussi question et ce secteur, déjà tant soumis aux incertitudes, notamment climatiques, se retrouve aujourd'hui incapable de se projeter à court et moyen terme. A nous de les accompagner là encore pour les sécuriser et les accompagner dans la nécessaire réinvention de leurs métiers. Le Premier Ministre a annoncé un certain nombre de mesures le 14 mai pour un plan d'investissement de 18 milliards d'euros : maintien et élargissement du fonds de solidarité, mise en place d'un prêt garanti Etat saison, augmentation de l'enveloppe des prêts BPI France, report de mensualités, soutien de la demande grâce aux titres restaurant,... Toutes ces aides, obtenues après d'âpres négociations, sont une première étape pour soutenir nos acteurs économiques.

Mais c'est également un travail de terrain qu'il faut mener pour trouver des solutions adaptées à chacune des filières, à chacune des activités, tant les situations sont diverses et n'appellent pas les mêmes réponses. C'est ce que je m'attache à faire, en faisant remonter les inquiétudes de chacun aux services de l'Etat dans notre département et au Gouvernement lorsque c'est nécessaire.



Etat d'urgence sanitaire : un texte pas promulgué à temps et des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel

La loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire adoptée par le Parlement le week-end dernier n'a pas été promulguée à temps pour le déconfinement. C'est une nouvelle preuve de l'impréparation du gouvernement.

Le Parlement avait pourtant été sommé d'examiner ce projet de loi au pas de charge, traduisant une nouvelle fois le mépris du gouvernement pour l'Assemblée nationale et le Sénat. Lors des débats, le gouvernement et sa majorité ont une nouvelle fois refusé l'instauration d'un contrôle parlementaire de l'état d'urgence sanitaire. Une telle attitude s'inscrit malheureusement dans la continuité du traitement réservé au Parlement qui est relégué au rang d'institution consultative.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer dans ma lettre de la semaine dernière, je me suis opposée à ce projet de loi pour trois raisons : le refus du gouvernement de distribuer gratuitement des masques à ceux qui en ont besoin, les hésitations sur la responsabilité des élus, le recul des libertés publiques et le risque d'atteinte à la vie privée.

Le groupe des députés socialistes dont je suis membre a déposé un recours au Conseil constitutionnel sur ce projet de loi. Suite à notre saisine, le Conseil constitutionnel a censuré plusieurs dispositions du texte. Nous nous en félicitons.

Comme nous le demandions, le Conseil constitutionnel a rappelé que des mesures de quarantaine privant des individus de liberté ne pouvaient être prises sans autorisation du juge. C'est une garantie importante pour nos libertés fondamentales.

Le Conseil constitutionnel a également fortement limité le nombre de personnes qui pourront accéder au fichier de traçage proposé par le gouvernement. C'est une garantie importante pour le respect du secret médical et de la vie privée.

Nous regrettons néanmoins la censure par le Conseil constitutionnel des dispositions qui renforçaient le rôle de la CNIL et du Parlement dans la mise en oeuvre et le contrôle du fichier de traçage. Cela aurait été une garantie démocratique supplémentaire.

Conseil national de la Montagne : engagements et interventions

Réunie le 30 avril, la commission permanente du Conseil national de la Montagne s'est prononcée sur les modalités de la reprise à l'issue du confinement les mieux à même de préserver l'économie des territoires de montagne et l'économie touristique en particulier.

Pour donner suite à ces échanges, le CNM a produit une contribution pour le Comité interministériel d'Aménagement du Territoire et adressé des courriers à l'ensemble des Ministres concernés pour soutenir ses propositions. Le CNM reste mobilisé pour la Montagne.

Faire remonter les problèmes

Pendant la crise, j'interpelle régulièrement le Gouvernement avec mes collègues du groupe socialistes et apparentés, sur divers sujets liés à la situation actuelle :

- courrier au Ministre des Solidarités et de la Santé pour alerter sur la situation d'Emmaüs et de l'ensemble des associations de solidarité qui souffrent financièrement de cette crise.

- courrier au Ministre de l'Education nationale pour l'alerter sur la situation des candidats admissibles au concours internes de l'Education nationale.

- courrier au Ministre des Solidarités et de la Santé pour lui faire part des craintes de nombreux Français concernant la possibilité de transfert aux Etats-Unis de leurs données de santé.

- courrier au Ministre des Solidarités et de la Santé pour l'interroger sur les liens présumés entre des laboratoires pharmaceutiques et certains membres du comité scientifique.

Tribune : Le Gouvernement doit garantir le droit à l'IVG !

J'ai cosigné une nouvelle tribune parue dans Libération avec une soixantaine de collègues parlementaires pour demander l'assouplissement de la loi pour prévoir l'allongement des délais et la simplification d'accès à l'IVG.

Le Gouvernement accepte d'assouplir, dans de nombreux domaines, des délais pour prendre en compte les difficultés que rencontrent nos concitoyens du fait de la crise sanitaire. La saturation des hôpitaux, la suppression de certaines opérations chirurgicales ou encore le manque de masques dans les centres de planification laissent présager un recul du droit fondamental d'accès à l'interruption volontaire de grossesse pour les femmes.

Le droit à l'avortement est aujourd'hui mis en danger au nom de "l'éthique", qui empêcherait le Gouvernement de prévoir "dans l'urgence" des adaptations de la loi sur l'avortement.

Pour éviter de nouveaux drames humains liés à cette crise, il est impératif d'allonger temporairement les délais et de simplifier l'accès à l'IVG pour les femmes qui en ont besoin.

Retrouvez notre tribune en cliquant [ici](#).